



# **Formation sur l'anti-corruption à l'intention des partenaires intermédiaires et des consultants**

Bio-Rad Laboratories

v 2.0

# Aperçu de la formation : Ce que couvre la formation

- L'engagement de Bio-Rad en matière d'anti-corruption
- Préjudices résultant de la corruption
- Un aperçu des lois anti-corruption
- Nos attentes envers nos partenaires commerciaux pour lutter contre la corruption
- Domaines de risque de corruption pour les partenaires intermédiaires et consultants
- L'importance de faire part de ses préoccupations et de demander conseil sur une éventuelle corruption



L'engagement de Bio-Rad en  
matière d'anti-corrupcion

**BIO-RAD**

# L'engagement de Bio-Rad en matière d'anti-corruption

- Bio-Rad s'engage catégoriquement à lutter contre la corruption et à respecter les lois anti-corruption.
- Votre engagement à respecter les lois anti-corruption a été un facteur clé dans notre décision de collaboration et continue de l'être dans la poursuite de notre relation avec votre entreprise.
- Cette formation est un élément important de votre relation avec Bio-Rad.

# L'engagement de Bio-Rad en matière d'anti-corruption

- L'engagement de Bio-Rad en matière d'observance des lois anti-corruption comprend :
  - Notre Code de conduite des partenaires intermédiaires et des consultants, que nous passerons en revue durant la formation.
  - Un audit et un suivi régulier des partenaires intermédiaires et des consultants.
  - Des exigences anti-corruption dans les conventions que nous signons avec vous.
  - Des certifications d'observance.
- La corruption peut avoir de graves conséquences.
- Bio-Rad compte sur vous pour l'aider à lutter contre la corruption et à détecter toute autre forme de faute professionnelle.



# Les conséquences de la corruption

**BIO-RAD**

# Conséquences de la corruption sur les entreprises

- Les entreprises reconnues coupables de corruption peuvent être passibles de très lourdes amendes.
- Amendes extrêmement sévères en vertu de la loi anti-corruption
  - Petrobras (Brésil) : 1,78 milliard USD en 2018
  - Telia Company AB (Suède) : 965 millions USD en 2017
  - Siemens (Allemagne) : 800 millions USD en 2008
  - VimpelCom (Hollande) : 795 millions USD en 2016
  - Société Générale S.A. (France) : 585 millions USD en 2018
  - Teva Pharmaceutical (Israël) : 519 millions USD en 2016
- Bon nombre des mesures d'application de la loi (et toutes celles énumérées ci-dessus) concernent des entreprises non américaines.

# Conséquences de la corruption sur les entreprises

- De lourdes amendes sont également perçues par les gouvernements du monde entier.
  - La France a dû s'acquitter de la moitié de l'amende de la Société Générale S.A.
  - L'amende de Siemens a été infligée par l'Allemagne et les États-Unis.
- Ce partage des recettes crée des mesures d'incitation à l'application de la loi qui rendent la détection et les poursuites encore plus probables qu'auparavant.

# Conséquences de la corruption sur les entreprises

- Une poursuite peut également entraîner des radiations, des suspensions ou toute autre interdiction d'exercer ses activités.
  - C'est le cas aux États-Unis et dans d'autres pays.
- Il s'agit d'un risque particulièrement grave dans les sciences de la vie où la confiance du gouvernement, des professionnels de santé et des clients est essentielle.
- Même si l'entreprise n'est pas radiée, les clients peuvent choisir de ne plus travailler avec une entreprise reconnue coupable d'une infraction liée à la corruption.

# Conséquences de la corruption sur les particuliers

- Les particuliers peuvent également être poursuivis pour corruption et condamnés à de lourdes peines de prison.
  - Aux États-Unis, des particuliers ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 15 ans de prison pour des crimes de corruption.
- Les peines peuvent être encore plus sévères dans d'autres pays.
  - En Chine, la corruption est un crime puni par la peine de mort.

# Les risques sont en hausse

- La probabilité de poursuites en cas de corruption est en hausse.
  - Les forces de l'ordre et les experts internes sont de plus en plus sophistiqués dans leurs enquêtes sur les allégations de corruption.
  - De plus en plus, les forces de l'ordre de différents pays coopèrent entre elles, ce qui accroît la probabilité de détection.
  - Ces tendances se poursuivront probablement.

# Questions et réponses sur l'augmentation des risques

Q : L'importance actuelle des poursuites en matière de corruption n'est-elle pas une mode qui disparaîtra dans un avenir relativement proche ?

# Questions et réponses sur l'augmentation des risques

R : Non. Bio-Rad et d'autres grandes entreprises estiment que les mesures d'application de la loi dans ce domaine resteront une importante priorité réglementaire pendant de nombreuses années. C'est pourquoi nous avons conçu un programme d'observance sur la durée.

# Pourquoi la corruption nuit à tous ?

- La corruption nuit à l'économie, limite la croissance et renforce les inégalités.
- La corruption profite à quelques personnes puissantes au détriment des plus vulnérables et porte atteinte aux droits de l'Homme.
- La corruption limite la concurrence, nuit à l'innovation et corrompt les sociétés.
- Bio-Rad cherche à contribuer de manière positive aux communautés dans lesquelles elle exerce ses activités et à la société en général, notamment en luttant contre la corruption.

# Le rôle de l'observance

- Des mesures d'observance strictes
  - Peuvent aider à prévenir les violations.
  - Peuvent servir de défense juridique en cas de faute professionnelle, en démontrant la bonne foi de l'entreprise.
  - Peuvent également être utiles pour gagner la confiance des clients, du gouvernement, des partenaires commerciaux, des fournisseurs et des employés.
  - Sont importantes pour votre relation avec Bio-Rad.
- Nous comptons sur nos partenaires commerciaux pour mettre en place des mesures d'observance strictes afin de lutter contre la corruption.



**Comprendre les lois anti-corrupcion**

**BIO-RAD**

# La corruption est illégale

- Pratiquement tous les pays du monde interdisent la corruption de fonctionnaires.
- De nombreux pays ont des lois qui rendent illégale la corruption de fonctionnaires étrangers.
- La corruption de particuliers est également illégale dans la plupart des pays.
- Bio-Rad interdit la corruption de fonctionnaires (corruption de privé à public) et de particuliers (corruption de privé à privé).
- Les lois interdisant la corruption sont notamment :
  - La loi United States Foreign Corrupt Practices Act (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger)
  - La loi UK Bribery Act (loi britannique sur la corruption)
  - La loi Anti-Unfair Competition Law (loi contre la concurrence déloyale de la République populaire de Chine)
  - La loi Brazil Clean Companies Act (loi brésilienne sur les entreprises saines)

# Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ?

- Les lois anti-corruption interdisent la corruption de fonctionnaires, terme que la plupart des lois définissent **au sens très large**. En vertu de ces lois, un « fonctionnaire » peut être
  - Un agent ou employé d'un gouvernement, d'un ministère ou d'une agence.
  - Un agent ou employé d'un organisme international public comme les Nations Unies ou la Banque mondiale.
  - Toute personne agissant à titre officiel pour ou au nom d'un gouvernement ou d'un organisme international public.
  - Les employés d'autres types d'entités que le gouvernement détient ou contrôle, comme les hôpitaux et les laboratoires de recherche appartenant au gouvernement.

# Qu'est-ce qu'un fonctionnaire ? (suite)

- Les professionnels de santé et autres employés des organismes de santé sont souvent considérés comme des fonctionnaires en vertu des lois sur la corruption.

# Quels types de paiements sont illégaux ?

- Le terme « paiement irrégulier » est défini au sens large.
- Il s'agit de paiements, d'offres, d'autorisations ou de promesses de verser de l'argent ou **de remettre toute chose de valeur.**
- Les paiements interdits sont notamment :
  - Espèces
  - Cadeaux
  - Voyages
  - Un partenaire intermédiaire ou consultant offrant un emploi à l'enfant d'un fonctionnaire

# Quels types de paiements sont illégaux ?

- Même les petits paiements pour des tâches courantes peuvent être illégaux.
  - On appelle parfois ce type de paiement un « paiement de facilitation ».
  - Bio-Rad interdit aux partenaires intermédiaires et aux consultants d'effectuer des « paiements de facilitation » en son nom, même si la législation locale le permet.
- Les paiements indirects sont interdits au même titre que les paiements directs.
- Les entreprises peuvent se rendre coupables de corruption si un paiement est effectué par une tierce partie, comme un représentant ou un distributeur, et que l'entreprise en avait connaissance ou **aurait dû le savoir**.

# L'intention de corrompre

- La corruption consiste à offrir ou à remettre toute chose de valeur *dans l'intention d'obtenir un marché ou de le conserver, ou d'obtenir tout autre avantage indu*, comme un permis, une licence ou une approbation réglementaire.
- Aux yeux de la loi, il importe peu que l'objectif ait été atteint ou non, tant que l'intention était d'obtenir un avantage indu.
- Même les personnes n'ayant apporté qu'une aide mineure peuvent être poursuivies pour corruption.

# Questions et réponses sur la corruption

Q : Vous êtes sur le point de conclure une entente commerciale avec le ministère de la Santé. Votre contact au ministère vous fait comprendre qu'elle apprécierait une prime en espèces pour vous aider à conclure le marché. Vous envisagez de payer cet argent depuis votre compte en banque personnel ou de demander à votre sous-traitant de le faire pour vous. L'une de ces actions est-elle acceptable ?

# Questions et réponses sur la corruption

R : Non. La corruption et les pots-de-vin sont strictement interdits, quelle qu'en soit la forme. Bio-Rad n'autorise pas le paiement de telles primes en son nom.

Vous ne pouvez pas contourner les règles en utilisant vos fonds personnels ou en permettant à une tierce partie d'effectuer le paiement à votre place.



**Attentes de Bio-Rad concernant  
les interactions avec les  
professionnels de santé**

**BIO-RAD**

# Interactions avec les professionnels de santé

- Toute entente avec un professionnel de santé, notamment d'offrir au professionnel de santé des repas, l'hospitalité, des voyages et d'autres actes de courtoisie commerciale, ou concernant la rémunération d'allocutions et autres services, doit respecter les lois et réglementations en vigueur, ainsi que l'ensemble des politiques, procédures et directives de Bio-Rad.

# Recevoir des services de professionnels de santé

- Dans certaines circonstances, il peut être approprié que les partenaires intermédiaires et les consultants reçoivent des services professionnels de la part de clients ou de clients potentiels de produits de Bio-Rad, tels que des organismes de santé, des professionnels de santé, ou des fonctionnaires.
- De tels services peuvent inclure des services de conseil ou de conférence ou encore des activités d'étude de marché.
- Bio-Rad impose aux partenaires intermédiaires et aux consultants de recevoir son approbation écrite préalable avant de conclure une convention de tels services. En outre, les services doivent respecter les exigences mentionnées sur les deux diapositives qui suivent.

# Recevoir des services de professionnels de santé

1. Les partenaires intermédiaires et les consultants ne doivent jamais conclure d'ententes pour des services afin de récompenser un client pour l'achat, la prescription, la recommandation, ou l'utilisation d'un produit de Bio-Rad.
2. Les partenaires intermédiaires et les consultants doivent baser toutes les ententes de services sur des besoins professionnels documentés et spécifiques et sur les compétences et l'expérience des personnes parrainées, et non pas sur une considération inappropriée, telle que les ventes passées, présentes, ou futures de produits de Bio-Rad avec les personnes parrainées et leurs employeurs ou sociétés affiliées.
3. Les services doivent être documentés dans une convention contractuelle qui inclut, au minimum, une description détaillée des services à fournir ainsi que l'entente tarifaire.

# Recevoir des services de professionnels de santé

4. Le personnel des ventes des partenaires intermédiaires et des consultants peut suggérer d'autres personnes, comme des sous-traitants ou des consultants, pour des services basés sur les compétences et l'expertise du sous-traitant ou du consultant. Toutefois, en aucun cas le personnel des ventes ne pourra contrôler ou influencer de façon inappropriée toute décision de parrainer ou de recruter une personne spécifique.
5. Les partenaires intermédiaires et les consultants ne doivent pas payer plus que la juste valeur du marché pour les services. Ils doivent utiliser les informations de référence de rémunération d'un organisme indépendant (si possible) pour prendre leurs décisions de rémunération.
6. L'entente doit être légale. De plus, les partenaires intermédiaires et les consultants doivent détenir une preuve écrite que l'employeur de la tierce partie avait été informé de l'entente avant sa mise en place.
7. De telles ententes doivent répondre aux exigences juridiques locales.

# Questions et réponses sur les professionnels de santé

Q : Un partenaire intermédiaire de Bio-Rad engage un professionnel de santé qui est également un client de Bio-Rad pour animer une conférence. Lequel des énoncés suivants illustre la politique de Bio-Rad dans ce domaine ?

1. L'acte est toujours approprié.
2. L'acte n'est jamais approprié.
3. L'acte peut être approprié, mais uniquement si toutes les exigences de Bio-Rad sont respectées.

# Questions et réponses sur les professionnels de santé

R : La bonne réponse est la réponse numéro 3. Il peut être approprié d'engager un professionnel de santé qui est aussi un client de Bio-Rad pour animer une conférence, mais uniquement si toutes les exigences de Bio-Rad sont respectées.



**Attentes de Bio-Rad en matière de  
repas, cadeaux et divertissements**

**BIO-RAD**

# Repas

- Les partenaires intermédiaires et les consultants peuvent prendre en charge ou fournir des repas à titre de courtoisie lorsqu'ils agissent au nom de Bio-Rad, mais uniquement si le repas satisfait à toutes les exigences suivantes. Le repas doit être :
  - Autorisé par la loi en vigueur et les règles de l'employeur du bénéficiaire.
  - Proposé dans le cadre d'une interaction commerciale légitime.
  - De faible valeur et peu fréquent.
  - Organisé dans un cadre qui soutient la finalité professionnelle de la réunion.
  - Sans rapport avec un divertissement ou un événement récréatif.

# Repas

- Les partenaires intermédiaires et les consultants peuvent fournir ou payer des repas uniquement aux personnes qui ont une raison professionnelle légitime de participer à une réunion et non aux hôtes personnels des invités.
  - Par exemple, vous ne pouvez pas payer les repas des membres de la famille de votre invité ou offrir de la nourriture à tout le personnel d'un bureau si certains de ses membres ne sont pas des participants indispensables à la réunion.
- Les partenaires intermédiaires et les consultants, ou leurs employés, doivent être présents au repas pour que le repas ait un objectif professionnel.
- Les entités qui conduisent leurs activités aux États-Unis doivent se souvenir que les employés fédéraux américains doivent payer leurs propres repas professionnels.

# Questions et réponses N° 1 sur les repas

Q : Vous rendez visite à un client et souhaiteriez l'inviter au restaurant. Le client a demandé s'il pouvait amener son épouse et ses deux enfants au dîner. Est-ce acceptable ?

# Questions et réponses N° 1 sur les repas

R : Non. Les partenaires intermédiaires et les consultants peuvent fournir ou payer des repas uniquement aux personnes qui ont une raison professionnelle légitime de participer à une réunion, ce qui exclut les autres membres de la famille.

# Questions et réponses N° 2 sur les repas

Q : Vous avez pris des dispositions avec votre client pour prendre en charge les coûts de la fête de Noël pour les employés du client. Est-ce acceptable ?

# Questions et réponses N° 2 sur les repas

R : Non. Les partenaires intermédiaires et les consultants ne peuvent pas payer pour des repas qui sont sans rapport avec l'activité professionnelle.

# Divertissements

- Bio-Rad interdit aux partenaires intermédiaires ou aux consultants de divertir d'autres personnes au nom de Bio-Rad.
- Des exemples de divertissements incluent les événements sociaux, sportifs, récréatifs et culturels, même lorsqu'ils se produisent dans le cadre d'une réunion pédagogique ou professionnelle.

# Questions et réponses sur les divertissements

Q : Un client et moi-même, nous participons à une conférence éducative. Le client a suggéré que je prenne en charge les coûts liés à sa participation à un événement récréatif qui se déroule pendant la conférence, de sorte que nous puissions parler des activités de Bio-Rad. Puis-je le faire ?

# Questions et réponses sur les divertissements

R : Non. Bio-Rad interdit aux partenaires intermédiaires ou aux consultants d'offrir, de prendre en charge ou d'offrir des divertissements au nom de Bio-Rad même si l'événement a lieu pendant une conférence éducative.

# Cadeaux

- Les partenaires intermédiaires et les consultants ne doivent pas offrir, prendre en charge, donner ou recevoir des cadeaux au nom de Bio-Rad.

# Questions et réponses N° 1 sur les cadeaux

Q : Vous aimeriez offrir un cadeau à vos clients en remerciement de leur marché. Vous aimeriez faire apparaître le logo de Bio-Rad sur le cadeau. Ce cadeau peut-il maintenant être offert ?

# Questions et réponses N° 1 sur les cadeaux

R : Non. Bio-Rad interdit aux partenaires intermédiaires ou aux consultants d'offrir, de prendre en charge, de donner ou de recevoir des cadeaux au nom de Bio-Rad.

# Questions et réponses N° 2 sur les cadeaux

Q : Vous aimeriez créer un jeu en ligne pour susciter de l'enthousiasme à l'égard d'un nouveau produit de Bio-Rad. Vous aimeriez offrir un ordinateur portable ou un iPad à chacun des gagnants. Est-ce acceptable ?

# Questions et réponses N° 2 sur les cadeaux

R : Non. Bio-Rad interdit aux partenaires intermédiaires ou aux consultants d'offrir, de prendre en charge, de donner ou de recevoir des cadeaux au nom de Bio-Rad.



**Attentes de Bio-Rad concernant  
le financement des frais  
d'exposition et de stand**

**BIO-RAD**

# Financement des frais d'exposition et de stand

- Les partenaires intermédiaires et les consultants peuvent financer les frais d'exposition ou de stand au nom de Bio-Rad lors de conférences authentiques indépendantes, éducatives, scientifiques, et d'élaboration des politiques qui promeuvent la connaissance scientifique, les avancées médicales, et la prestation de soins de santé efficaces, tant que ces conférences satisfont aux exigences suivantes :
  - L'organisateur de la conférence doit être reconnu et respecté et provenir d'une organisation bien en règle.
  - Le coût doit être raisonnable.
  - Le programme de la conférence doit avoir une valeur scientifique ou pédagogique.
  - Le lieu de la conférence doit être approprié pour des réunions scientifiques et pédagogiques.
  - L'objectif du financement doit être de promouvoir ou de faire la démonstration des produits et services de Bio-Rad.



**Attentes de Bio-Rad concernant le  
paiement des frais de déplacement  
et des dépenses associées**

**BIO-RAD**

# Frais de déplacement et dépenses associées

- Les partenaires intermédiaires et les consultants qui souhaitent offrir des voyages ou couvrir d'autres dépenses d'une tierce partie au nom de Bio-Rad doivent obtenir l'approbation écrite préalable de Bio-Rad. Le déplacement et les dépenses associées doivent être :
  - Raisonables et peu fréquents.
  - Autorisés par la loi en vigueur.
  - Autorisés par le règlement professionnel de la tierce partie.
  - À des fins commerciales légitimes.
- Les fins commerciales légitimes sont notamment la promotion ou la démonstration des produits et services de Bio-Rad ou une formation requise par les contrats de vente.
- Le déplacement ne doit jamais inclure des membres de la famille ou d'autres personnes qui n'ont aucune raison professionnelle d'être présentes.

# Frais de déplacement et dépenses associées

- Les jours et les destinations inclus dans le voyage doivent avoir un objectif professionnel légitime et ne pas inclure de jours de temps libre.
- Les frais supplémentaires associés au voyage ne seront pas couverts, comme les surclassements de chambre, les dépenses de mini-bar ou de spa, ou encore les nuits supplémentaires non indispensables pour participer à l'événement.
- Les frais de déplacement et autres dépenses ne doivent pas être offerts dans des circonstances qui pourraient induire ou sembler induire une conduite inappropriée.
- Pour les organismes détenus ou contrôlés par le gouvernement, les partenaires intermédiaires et les consultants doivent détenir la preuve écrite que l'employeur de la partie tierce est informé de l'entente et n'y fait pas objection.

# Questions et réponses N° 1 sur les frais de déplacements et dépenses associées

Q : Votre client est un expert du secteur. Vous aimeriez qu'il intervienne lors d'un événement du secteur à Paris pour promouvoir les produits de Bio-Rad. Le client aimerait que vous preniez en charge les jours de congés supplémentaires à Paris. Est-ce acceptable ?

# Questions et réponses N° 1 sur les frais de déplacements et dépenses associées

R : Non. Ce n'est pas acceptable. Les jours et les destinations inclus dans les frais de déplacement couverts par Bio-Rad doivent exclusivement avoir un objectif commercial légitime.

# Questions et réponses N° 2 sur les frais de déplacements et dépenses associées

Q : Mon client m'a demandé de prendre en charge ses frais de déplacement sur un événement éducatif dans le cadre duquel il n'y aura aucune activité ou manifestation de Bio-Rad. En fait, Bio-Rad ne participe pas du tout à l'événement. Puis-je payer pour que mon client s'y rende ?

# Questions et réponses N° 2 sur les frais de déplacements et dépenses associées

R : Non. Cela ne serait pas considéré comme une raison professionnelle légitime puisqu'il n'y a pas de promotion ou de démonstration de produits ou de services de Bio-Rad à l'événement.



**Attentes de Bio-Rad concernant  
les dons caritatifs ou politiques**

**BIO-RAD**

# Dons caritatifs et politiques

- Il est interdit aux partenaires intermédiaires et aux consultants de faire des dons à des œuvres caritatives au nom de Bio-Rad.
- Il est interdit aux partenaires intermédiaires et aux consultants de faire des dons à des partis politiques au nom de Bio-Rad.

# Questions et réponses sur les dons caritatifs et politiques

Q : La cliente d'un partenaire intermédiaire indique qu'elle est prête à recommander à son hôpital d'acheter des produits Bio-Rad, mais seulement si le partenaire intermédiaire verse un don à une œuvre caritative médicale dans laquelle le client est impliqué. L'œuvre caritative est très respectée par la communauté médicale. Puis-je le faire ?

# Questions et réponses sur les dons caritatifs et politiques

R : Non, ce n'est pas possible. Il est interdit aux partenaires intermédiaires et aux consultants de faire des dons à des œuvres caritatives au nom de Bio-Rad.



**Attentes de Bio-Rad concernant les  
évaluations de produit et échantillons**

**BIO-RAD**

# Évaluations de produit et échantillons

- Les partenaires intermédiaires et les consultants peuvent fournir une quantité raisonnable de produits gratuits de Bio-Rad à des clients ou à des clients potentiels, tels que des professionnels ou des organismes de santé, pour leur permettre d'évaluer les produits et de décider s'ils les utiliseront, les commanderont, les achèteront, ou les conseilleront à l'avenir.
- La quantité de produits consommables de Bio-Rad doit être limitée à ce qui est réellement nécessaire pour évaluer le produit pour son achat.
- En règle générale, la quantité de produits consommables ne doit pas dépasser le volume de produits qui serait habituellement utilisé en 90 jours.

# Évaluations de produit et échantillons

- La durée de prêt d'un instrument de Bio-Rad ne doit pas dépasser la durée nécessaire pour que le client évalue l'équipement pour son achat. Elle est généralement limitée à 90 jours.
- Tous les prêts d'instruments de Bio-Rad requièrent une convention écrite avec le client pour l'évaluation.
- Vous devez assurer le suivi de tous les produits gratuits que vous fournissez.
- L'entente doit être autorisée par la loi en vigueur.

# Questions et réponses sur les évaluations de produit et échantillons

Q : Je souhaiterais fournir à un client potentiel, dont le budget est limité, un instrument de Bio-Rad pour qu'il l'utilise gratuitement pendant 1 an. Est-ce acceptable ?

# Questions et réponses sur les évaluations de produit et échantillons

R : Non. Les partenaires intermédiaires et consultants peuvent proposer le prêt d'un instrument gratuit pour permettre au client d'évaluer l'utilisation et la fonctionnalité appropriées de l'instrument et pour prendre une décision concernant son achat.

La durée de prêt autorisée pour l'instrument gratuit ne doit pas dépasser la durée raisonnablement nécessaire pour l'évaluation adéquate du produit, généralement limitée à **90 jours**.



**Attentes de Bio-Rad  
concernant les réductions**

**BIO-RAD**

# Réductions

- Les partenaires intermédiaires et les consultants peuvent accorder des réductions sur les produits de Bio-Rad si les conditions suivantes sont remplies. Les réductions doivent être
  - Dictées par le marché.
  - Basées sur des motivations commerciales objectives.
  - Généralement structurées sous forme de baisse du prix initial ou versées sous forme de remise sur des produits spécifiques.
- Toutes les réductions doivent être définies au moment de la vente ou auparavant, dans une convention écrite entre les partenaires intermédiaires ou les consultants et le client.
- Les réductions ne doivent pas se traduire par des bénéfices personnels pour le client, client potentiel, professionnel de santé ou fonctionnaire.
- Les ententes de réduction doivent satisfaire aux exigences juridiques locales.

# Questions et réponses sur les réductions

Q : Je souhaite accorder une réduction à un partenaire intermédiaire mais, en raison des conditions du marché, j'aimerais être flexible à ce sujet. Puis-je le faire ?

# Questions et réponses sur les réductions

R : Non. Les réductions doivent être définies au moment de la vente ou auparavant, dans une convention écrite entre les partenaires intermédiaires ou les consultants et le client.

A close-up photograph of a laboratory setting. A glass pipette is positioned over a clear petri dish, with a single drop of clear liquid about to fall into it. The background is softly blurred, showing other petri dishes and laboratory equipment. The overall color palette is cool, dominated by blues and greens.

# Attentes de Bio-Rad concernant le recrutement

**BIO-RAD**

# Recrutement

- Les partenaires intermédiaires et les consultants ne doivent pas prendre de décisions de recrutement basées sur leur désir de vendre des produits de Bio-Rad ou pour obtenir un avantage indu.
- Ne recrutez pas les membres de la famille immédiate d'un client, d'un client potentiel ou de tout fonctionnaire pour inciter la personne à utiliser ou acheter les produits ou services de Bio-Rad, pour obtenir ou conserver un marché, ou pour influencer un acte officiel en faveur de Bio-Rad.
  - Un membre de la famille immédiate est quiconque vivant au sein du foyer du client, du client potentiel ou du fonctionnaire, ou un conjoint, un enfant, un frère, une sœur, un parent, un beau-parent, l'enfant d'un conjoint, un demi-frère, une demi-sœur, un beau-père ou une belle-mère, un beau-fils ou une belle-fille, un beau-frère ou une belle-sœur, un grand-parent, un petit-enfant, ou l'époux ou l'épouse d'un grand-parent ou d'un petit-enfant.



**Attentes de Bio-Rad concernant  
l'observance des lois douanières**

**BIO-RAD**

# Observance des lois douanières

- Nos partenaires intermédiaires et consultants doivent respecter la législation commerciale en vigueur, notamment le paiement des droits de douane.
- Un certain nombre de mesures d'application de la loi ont été prises à l'encontre d'entreprises qui avaient versé des pots-de-vin pour accélérer le dédouanement.
- Vous n'êtes *pas* autorisé à corrompre un fonctionnaire pour accélérer le dédouanement de nos produits ou pour enfreindre les lois et règlements en vigueur régissant le commerce international.

# Questions et réponses sur l'observance des lois douanières

Q : Nous attendons une importante livraison de produits de Bio-Rad qui ont été expédiés par les locaux de Bio-Rad aux États-Unis à destination de nos bureaux de Bombay. Toutefois, nous avons eu des problèmes avec le dédouanement des produits. Nous devons livrer les produits à l'hôpital le plus tôt possible, alors j'ai contacté l'agent des douanes pour essayer d'accélérer les choses. Il m'a demandé de lui donner 100 USD en liquide pour dédouaner les produits. Puis-je procéder au paiement ?

# Questions et réponses sur l'observance des lois douanières

R : Non. Vous ne devez pas le faire. Bio-Rad interdit à ses employés ou aux employés de ses partenaires intermédiaires ou consultants de corrompre un fonctionnaire pour accélérer le dédouanement de ses produits ou pour toute autre raison.

La politique de Bio-Rad interdit aussi les petits paiements versés aux fonctionnaires pour des tâches courantes, que l'on appelle aussi « paiements de facilitation ».



**Attentes de Bio-Rad concernant  
l'observance des livres et registres**

**BIO-RAD**

# Observance des livres et registres

- Les lois anti-corruption (et autres) exigent que nos livres et registres soient exacts, lisibles, transparents et reflètent les véritables transactions et paiements.
- Les partenaires commerciaux de Bio-Rad doivent conserver des registres de leurs opérations commerciales impliquant Bio-Rad et conserver la documentation nécessaire pour démontrer l'observance des exigences contractuelles et des lois et réglementations en vigueur.
- Nos partenaires ne doivent jamais falsifier un document, faire de fausses déclarations ou des omissions sur des sujets concernant Bio-Rad.

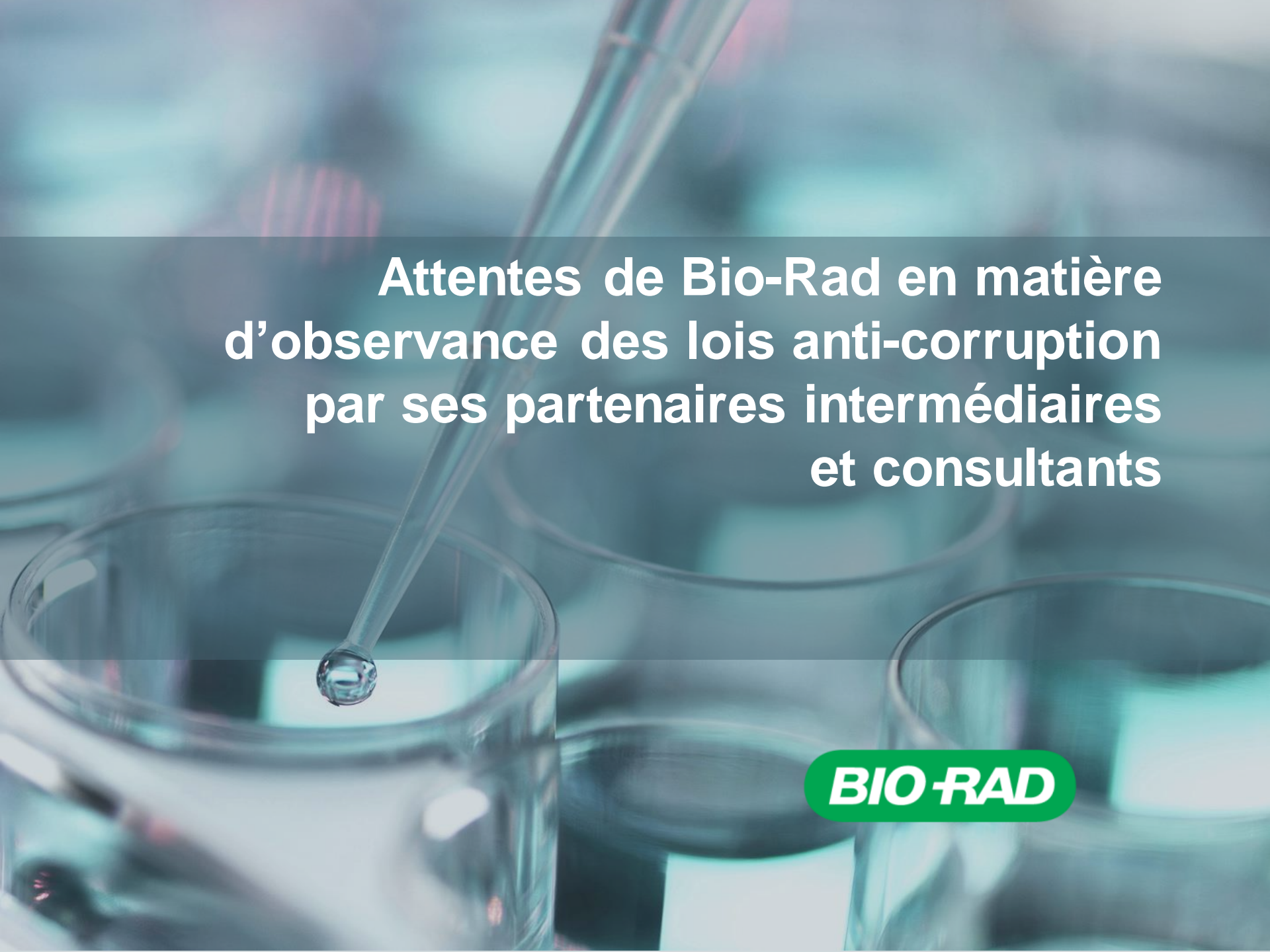
# Questions et réponses sur les livres et registres

Q : Un partenaire intermédiaire décide de ne pas mentionner le nom d'un important fonctionnaire sur sa note de frais pour un repas au restaurant afin d'« éviter des ennuis ».

Est-ce acceptable ?

# Questions et réponses sur les livres et registres

R : Non. Les livres et registres de nos partenaires intermédiaires doivent refléter fidèlement les transactions et les paiements effectués au nom de Bio-Rad ou associés aux activités de Bio-Rad.



**Attentes de Bio-Rad en matière  
d'observance des lois anti-corruption  
par ses partenaires intermédiaires  
et consultants**

**BIO-RAD**

# Attentes vis-à-vis des partenaires intermédiaires et consultants

- Les partenaires commerciaux de Bio-Rad ont déjà fait l'objet d'une diligence raisonnable ; il se peut cependant qu'on leur demande de recommencer après un certain temps.
- Nos partenaires commerciaux doivent soumettre des certifications d'observance chaque année au format requis par Bio-Rad.
  - La non-présentation des certifications d'observance peut être considérée comme une violation importante de votre convention avec Bio-Rad.
- Selon les termes de votre convention avec Bio-Rad, vous pourriez être tenu de laisser Bio-Rad inspecter les comptes, livres et registres pertinents.



**Signaler des préoccupations  
et demander conseil**

**BIO-RAD**

# Signaler des préoccupations et demander conseil

- Repérer et signaler les comportements qui peuvent enfreindre une loi ou la une politique
  - Vous pouvez signaler tout soupçon de faute professionnelle à votre propre entreprise.
  - Si la faute concerne des conventions ou des employés de Bio-Rad, vous pouvez en faire part à Bio-Rad.
- Il est très important de vous renseigner si vous n'êtes pas certain de la meilleure conduite à adopter ou de ce qui est exigé par la loi ou la politique de Bio-Rad.
  - Bio-Rad dispose de ressources pour vous aider à comprendre les lois et les exigences anti-corruption.

# Ligne d'assistance de Bio-Rad

- Vous pouvez signaler tout problème concernant Bio-Rad à la ligne d'assistance de Bio-Rad.
- La ligne d'assistance est joignable sur Internet ou par téléphone.
- Elle est à la disposition de tous les partenaires commerciaux externes de Bio-Rad.
- Consultez la ligne d'assistance relative à l'intégrité de Bio-Rad à l'adresse [www.bio-radintegrityhelpline.com](http://www.bio-radintegrityhelpline.com).

# Questions et réponses sur le signalement de préoccupations

Q : J'ai entendu un employé de Bio-Rad indiquer qu'il voulait demander à un fonctionnaire d'intervenir au centre de formation de Bio-Rad en France de sorte qu'il choisisse ensuite les produits de Bio-Rad lors d'un appel d'offres à venir. Que dois-je faire ?

# Questions et réponses sur le signalement de préoccupations

R : Vous devez le signaler à Bio-Rad en passant par votre contact chez Bio-Rad, la ligne d'assistance ou directement par le service Observance Corporate.

Les conférences et autres services professionnels doivent avoir un objectif commercial légitime. Ces services ne doivent pas être utilisés pour essayer d'obtenir des marchés. En signalant ce problème, vous permettrez à Bio-Rad d'enquêter et d'éviter des fautes professionnelles.




À retenir

**BIO-RAD**

# À retenir

- La corruption cause d'énormes préjudices aux personnes vulnérables et aux économies en développement.
- Les lois de la plupart des pays interdisent la corruption et de nombreux pays interdisent la corruption de fonctionnaires étrangers.
- Bio-Rad s'engage à lutter contre la corruption et à exercer ses activités dans le respect de l'éthique.
- Nos partenaires commerciaux jouent un rôle important en nous aidant à atteindre notre objectif de lutte contre la corruption.



**Bio-Rad accorde beaucoup de valeur à ses relations avec vous, et nous vous remercions d'avoir pris le temps de suivre cette importante formation.**

**Merci !**

**BIO-RAD**